



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ **04-76-03-29-66**

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE D'ECHIROLLES (38130) - 5 allée d'Anjou

APPARTEMENT EN COPROPRIETE, au deuxième étage, d'une superficie de 92,20 m2, avec cave et box de garage.

(cadastré section AB n°52 et AB n°60 – lots n°428, n°447, n°440)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 28 FEVRIER 2023 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le MARDI 21 FEVRIER 2023 de 9 heures à 10 heures par le
ministère de la SELARL MEZAGHRANI, Huissier de Justice à 38000 GRENOBLE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LE BOURG NEUF situé 1 à 24 allée d'Anjou à 38130 ECHIROLLES, représenté par son syndic en exercice l'agence SYNDIC ECO 38, SARL, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 831 204 110, dont le siège social est situé 334 rue des Vingt Toises 38950 ST MARTIN LE VINOUX, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la Commune d'ECHIROLLES (38130), dans un ensemble immobilier dénommé LE BOURG NEUF situé 1 à 24 allée d'Anjou, cadastré section AB 52 et AB 60, et plus particulièrement les lots 428, 447 et 440.

- Appartement en copropriété, au deuxième étage, d'une superficie de 92,20 m², avec cave et box de garage.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 7 Janvier 2022.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 30.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.